

Pour un Québec en santé
Une identité à affirmer :
je me souviens ... de mes racines chrétiennes

Mémoire présenté à la
*Commission de consultation sur
les pratiques d'accommodements
reliées aux différences culturelles*

Par Patrick Allaire, ptre

Québec
Octobre 2007

Table des matières

Une identité à affirmer	
Prologue	1
État de la situation	3
La recherche d'un milieu accueillant	3
Le diktat de la minorité	4
Droits individuels et droits collectifs	6
Pistes d'avenir	8
Coordonnées complètes	

Une identité à affirmer

I. Prologue

À la naissance, l'enfant se détache physiquement de sa mère, mais reste émotivement, socialement et fondamentalement dépendant d'elle. Une synergie puissante lie habituellement la mère et l'enfant. L'enfant va où va la mère, l'enfant répétera ce que dit la mère – parfois même de façon un peu troublante pour les parents lorsque ces dires les compromettent.

Après l'enfance, l'adolescent commence à se détacher de sa mère. D'abord, c'est un fait occasionnel, puis c'est de plus en plus fréquent. L'expérience de la distance fait en sorte que la jeune personne entre dans une recherche identitaire: « Puisque je ne suis pas (je ne suis plus) ma mère, qui suis-je? » À se trouver des qualités, des forces et de nouvelles capacités, l'adolescent apprend à user des ses membres nouvellement allongés, renforcés et – faut-il le dire – parfois malhabiles. L'affirmation identitaire se fait par rejet de l'autre: « Je ne suis pas ma mère. », laissant le champ des autres possibilités complètement disponible.

Quelque temps plus tard, la grande voisine commence à n'être plus seulement que la voisine, mais elle devient LA voisine. Le son de nom prononcé commence à faire rougir notre jeune. Celle-ci aussi voit dans l'adolescent un attrait. Les discussions entre notre jeune et la voisine changent progressivement de forme et le contenu évolue beaucoup. Secrètement et inconsciemment, notre jeune commence à ressentir le besoin de savoir qui il est. Il n'est pas que la négation de l'être de sa mère. Il a telle taille, telles aptitudes physiques et intellectuelles, telles habilités. Il découvre ses forces et expérimente douloureusement ses limites en tentant de les franchir. Il ne le sait pas encore, mais ce qui l'attire chez cette belle voisine, c'est la ressemblance qu'elle a avec sa mère. Ce qui le questionne, c'est la différence qu'elle a avec sa mère. Il est attiré par la ressemblance, interrogé par la différence. Il n'est plus question de référer à sa mère, c'est gênant d'avoir une mère lorsqu'on est adolescent. Néanmoins, tout le bagage social, culturel, identitaire est hérité d'elle et constitue le référent fondamental du vivre-au-monde de l'adolescent.

Sans en forcer la mesure, l'analogie de la croissance sociale de la personne peut nous aider à comprendre la dynamique de la société québécoise. La période coloniale française pourrait correspondre au temps de la grossesse. Alors, la société civile était motivée et structurée sur les principes de l'Église catholique à laquelle appartenaient aussi bien le roi que l'intendant et le colon. Société civile et Église ne faisaient qu'un. Pendant ce temps, la société amérindienne était plutôt comme le grand frère qui regarde, impuissant. Vint ensuite la période coloniale anglaise pendant laquelle l'Église catholique dut négocier son existence avec la société civile anglaise. La société amérindienne se met à jouer avec son petit frère catholique francophone et tous deux s'influencent au milieu de la haute société gouvernante qui les regarde, amusée. L'enfant grandit et s'affirma, prit de l'habileté et développa ses forces et talents. Ce faisant, l'enfant prit conscience de la présence de la mère qui eut droit de cité de mieux en mieux affirmé. Puis vint le temps du rejet total. La crise identitaire de la Révolution tranquille, des années 1960 à 2000. La société civile québécoise mit de côté la mère de ses valeurs spirituelles, sociales et familiales. C'était le temps de l'affirmation et du rejet de tout ce qui nous liait au passé (Église, colonisation, métiers traditionnels, etc.). Aujourd'hui, les voisines sont nombreuses à flirter avec la société québécoise aux nombreux atours. Elles sont de différentes nationalités et religions. Comme la mère Église, elles présentent des attraits spirituels certains, mais leurs différences effraient. Nous voici donc au XXI^e siècle, avec une société québécoise qui cherche son identité devant la différence et une commission nationale qui se penche sur la question.

II. **État de la situation**

La recherche d'un milieu accueillant

À première vue, la question des accommodements est apparue dans la mouvance de l'arrivée d'immigrés d'autres religions. Nous verrons plus loin que ce n'est pas complet comme point de vue. En général, l'immigration au Québec permet à des gens de quitter des situations difficiles, des pays où règnent le désordre ou la pauvreté. Nombreux immigrés ont quitté des milieux où l'oppression ou la misère avaient des couleurs religieuses. Le choix du Québec était alors pour eux le choix d'un pays libre et heureux, prospère et accueillant. Ces caractéristiques de notre peuple, l'accueil et la curiosité face à l'étranger sont d'ailleurs des traits typiquement chrétiens.

Bien entendu, la liberté peut dépayser quelques-uns et provoquer chez eux une recherche d'encadrement. D'autre part, le choc culturel provoquant invariablement une recherche de repères connus chez l'immigrant, la reproduction des schémas nationaux peut en rassurer d'autres. Ainsi, une part des immigrés qui ont plus de peine à s'intégrer à la société québécoise cherche-t-elle à recréer certains repères qu'ils avaient dans leurs pays. À ces gens, partis de pays lointains pour trouver la paix et la liberté, il convient donc de leur venir en aide afin de leur permettre une intégration plus harmonieuse. Ce n'est certes pas en les renforçant dans une recherche des repères qu'ils fuyaient que nous pourrions le mieux les accompagner. Dans ces cas, il n'est pas bon d'obtempérer à toutes les demandes qu'ils feront, mais de garder des balises claires, balises correspondant aux valeurs de liberté d'expression, liberté de religion, respect d'autrui. Ces valeurs incontournables de notre société sont évidemment modulées par les droits de la société, lesquels ne sont pas suffisamment clairs et sur lequel sujet nous reviendrons plus loin.

Sans repères clairs, sans limite à la liberté personnelle et à l'importation de repères et de mœurs étrangères, nous pouvons facilement tomber dans une dénégation de l'identité québécoise au profit d'une non-identification collective. À n'être plus ci ou ça, nous ne serons plus rien. À être tout et rien, nous ne serons plus une société, mais un cumul d'individus ou c'est le plus revendicateur

qui dicte la règle aux autres. C'est un peu ce dans quoi nous avons chaviré ces dernières années et ce pourquoi la Commission existe. Si nous voulons continuer d'offrir à ces immigrants une terre d'accueil et de paix, une terre ouverte et libre, il faut accepter de baliser davantage et plus clairement les libertés individuelles et de définir les droits de la société.

Le diktat de la minorité

Certains accommodements récents ont dépassé la raison commune et la mesure du recevable. La Commission a cet heur de calmer le jeu et d'entendre tous les points de vue. C'est pourquoi nous présentons ici les faits d'un débordement déraisonnable auquel la population majoritairement (90%) catholique, blanche et francophone de Saint-Georges est confrontée (statistiques Canada 1991).

À la polyvalente (secondaire III, IV et V), on refuse l'accès à un prêtre qui voudrait rencontrer des jeunes de divers villages avoisinants. La demande ne comporte pourtant que très peu d'implications pour l'institution scolaire. Les jeunes sont contactés en soirée, hors du réseau scolaire, l'animation se tient sur l'heure du midi, ne requiert ni matériel ni quelque déboursé de la part de l'école. Le refus n'est pourtant appuyé que sur l'argument suivant: « Si nous te le permettons, nous devons aussi le permettre aux autres. » Or, au plan statistique, on peut se demander à combien d'autres groupes la permission pourrait être accordée: un ou deux, peut-être trois. N'a-t-il donc que deux locaux disponibles dans cette polyvalente?

Pourtant, l'école québécoise se veut un lieu de formation intégrale de la personne, le programme de formation au secondaire proposant des activités intellectuelles, sociales, artistiques et sportives. Le cours de formation aux différentes religions étant optionnel en III^e secondaire, on a choisi à Saint-Georges de ne pas l'offrir. N'y a-t-il pas ici une raison de plus pour favoriser l'apport extérieur à ce pan de formation qui devrait être assumé par l'école?

La société québécoise se veut libre et ouverte, mais une telle situation est une démonstration de fermeture. Au nom de la crainte d'avoir à ouvrir, on ferme toutes les portes. Serait-ce que les catholiques seraient des citoyens de second ordre? Comparativement à quelques musulmans qui ont droit à un local de prière à Montréal, il semble que le refus d'un espace à une très forte majorité catholique soit déraisonnable. Peut-être ici que la majorité catholique est fautive de son état majoritaire, mais la preuve reste à faire.

Pourtant, ce ne sont pas les ouvertures qui manquent. Dans cette école, comme dans d'autres, la direction se montre ouverte à prêter des locaux, à fournir des équipements pour des activités diverses comme la radio scolaire, la troupe de théâtre, la troupe de danse, l'équipe de football, l'équipe d'athlétisme. Dans une société où le monde religieux et le monde civil sont distingués, les activités religieuses ne devraient-elles pas être considérées au même titre que toute autre activité? Il est ici évident, en effet, que les citoyens ayant des affinités religieuses plutôt que sportives ou artistiques sont pénalisés. Peut-être considère-t-on alors la religion d'une personne comme faisant moins partie de sa personnalité que son physique ou sa vie sociale. Ce n'est pourtant pas ce que prouvent les anciennes guerres de religion où l'appartenance à un dieu ou un groupe de croyants justifiait toutes les actions.

Encore une fois, dans le milieu beauceron, on a tenté d'enlever les crucifix des locaux de classe. Les enfants ont réagi et exigé d'eux-mêmes qu'ils ne le soient pas. Pourtant, rappelons-le, la population est constituée à 90% de catholiques et, des 10% qui restent, encore 90% sont chrétiens d'autres confession. Qui restait encore à être offensé par la présence de crucifix? Une infime minorité. C'est d'ailleurs ce fait statistique – infime minorité – qu'on plaidait pour permettre le port du kirpan dans les écoles. Serait-ce donc que la minorité doit désormais dicter les règles à la majorité? Les fondements notre société démocratique, pourtant veulent octroyer à la majorité la capacité de discerner ce qui semble le meilleur pour l'ensemble.

Droits individuels et droits collectifs

La situation actuelle semble être le fruit d'un cheminement plus profond de notre société. Nous ne réglerons pas les faits isolés, ni ne décrirons l'ampleur de la question en n'additionnant que des exemples ou des anecdotes. La venue d'immigrants qui n'ont pas été initiés aux droits individuels fait en sorte que l'expérimentation de ceux-ci est plus poussée et plus osée que ne l'aurait peut-être fait le citoyen de souche ancienne. En effet, quiconque a subi l'oppression ou la limitation de ses droits explorera les possibilités nouvelles avec beaucoup d'enthousiasme tandis que celui qui est né dans une société de droit croit bien souvent ses libertés acquises et assurées. Celui-ci aura donc moins tendance à se frotter aux limites, que celui-là.

Néanmoins, l'évolution de notre société aurait vraisemblablement mené à ces questions que nous nous posons aujourd'hui, car les droits individuels, les moeurs individualistes et les développements techniques mènent à une définition des droits collectifs, de la limite à forger entre l'individu et la société. Le développement de l'individualisme, de la conquête de la réussite personnelle et de l'émancipation fait aujourd'hui en sorte que les citoyens de vieille souche, ceux dont on dit plus qu'ils sont habitués à la société de droit, s'approchent eux aussi des limites acceptables entre le bien collectif et le bien individuel. L'arrivée de revendications plus pressentes ou plus choquantes n'a fait que provoquer l'émergence de cette question qui devait survenir.

Les démonstrations religieuses, les revendications et les discussions actuelles mettent à la face de tous cette question que nul n'avait encore voulu élucider. Les anciens disaient « La liberté de l'un commence là où s'arrête celle des autres. » Il semble aujourd'hui que l'inverse veuille s'imposer et que la liberté collective doive attendre la pleine réalisation de la liberté de chacun. Avec l'augmentation de la population, les calculs savants n'arriveront jamais à déterminer à quel moment viendra le tour de la société.

Cette question, quant au rapport du droit collectif avec le droit individuel se pose déjà dans le dossier du tabagisme. C'est aussi cette question qui est sous-jacente au *droit de polluer*. La même question sous-tend les discussions sur le financement du transport collectif (noyé dans les voitures). La voici donc qui se pose aujourd'hui au plan de la relation directe des individus, des citoyens. Devons-nous encore garder roi l'individu ou devons-nous enfin penser au bien-être de l'ensemble et décider d'encadrer les droits individuels? Le choix de l'individu semble sans issue, car il conduira inévitablement à l'implantation de la loi du plus fort, à la guerre fratricide ou à l'anéantissement de la société comme groupe de citoyens désirant construire ensemble un monde meilleur.

Dans le débat actuel, nous voudrions apporter des solutions rapides et efficaces, mais ce serait faire erreur. Il semble évident qu'il faille mettre dès maintenant un frein aux accommodements et se donner du temps pour réfléchir. Avant de permettre ou d'interdire, avant de transformer les us de la majorité au profit d'une minorité, nous devons prendre le temps de faire la liste de nos priorités, organiser de façon méthodique les valeurs et principes qui nous sont les plus représentatifs et importants. Nous devons aussi prendre le temps de définir notre identité québécoise.

III. Pistes d'avenir

En vue de ce travail à faire et en vue d'une plus grande harmonie au sein de la société québécoise, d'une harmonie qui tienne réellement compte des réalités distinctes de Montréal, de la capitale, des régions éloignées et des régions rurales, nous osons soumettre quelques pistes de réflexion et de travail.

- A. Il convient plus que jamais de considérer les réalités métropolitaine et rurale sur des plans distincts. On ne doit pas imposer à l'ensemble du Québec les solutions qui permettent à la population montréalaise de vivre mieux.
- B. L'immigration n'étant pas une activité commerciale, il convient de cesser de traiter les bilans migratoires comme autant d'apport ou de pertes en termes de main d'oeuvre. Les immigrants sont des humains qui doivent se donner quelques années avant de se dire adaptés à une société nouvelle. Il convient donc de leur accorder du temps d'intégration, de les aider à passer cette étape importante et de les accueillir.
- C. Bien qu'on veuille distinguer la religion de l'administration publique, il est impossible d'envisager une société sans dieu. Il serait donc utopique de continuer à construire un État qui nie l'existence de la religion ou veuille la reléguer aux seuls domiciles. Il convient de laisser l'animation religieuse avoir une place dans les institutions scolaires, hospitalières et sociales.
- D. L'apport de la religion catholique à la fondation de l'État québécoise, à l'organisation de la pensée et de la structure sociale du Québec; l'immense majorité de la population québécoise se disant catholique, il est essentiel de reconnaître l'influence réelle de la foi chrétienne à notre société et d'accepter le fait qu'elle influence encore nos décisions. Ce serait donc une double erreur que le Gouvernement aille de l'avant avec des projets comme celui d'implanter un programme d'enseignement des religions: trop rapidement (erreur 1) faisant trop de place aux autres religions que celle à laquelle les Québécois s'identifient (erreur 2). Un tel programme doit être soumis à l'évaluation publique et doit pouvoir être modifié, adapté par les milieux (voir le point A, ci-haut).
- E. Un projet de société, qui soit économique, sociale et humain doit être dessiné afin de prendre la société actuelle et de la guider vers un avenir choisi par la majorité.
- F. Considérant les points A à E, il convient d'écrire la charte des droits sociaux et devoirs individuels qui encadrerait l'ensemble des lois québécoises, visant le plus grand bien de l'ensemble et la survie de tous.

Coordonnées complètes

Ce mémoire, avant de le soumettre à la Commission, a été validé par des paroissiens et des prêtres de mon milieu. Il ne représente pas mon seul point de vue, mais celui de nombreux catholiques de Saint-Georges de Beauce.

Que le Seigneur, Dieu tout-puissant, vous aide dans votre travail.

Patrick Allaire, ptre